



CONTEXTE

Ce secteur occupe une position stratégique, au coeur d'un quartier de la ville dédié principalement aux étudiants. Il doit permettre à terme, de conforter l'accueil d'une population diversifiée en valorisant l'attrait touristique et résidentiel de la rue Saint-Leu. Cette dernière, encore empreinte du traumatisme de la 2e reconstruction, forme aujourd'hui la limite ouest de la partie "populaire" du quartier Saint-Leu.

SITUATION - ENJEUX

Il s'agit d'un secteur positionné à l'articulation entre différentes entités du quartier Saint-Leu :

- deux parties distinctes du secteur universitaire, qu'il conviendrait de connecter
- un îlot typique de l'essor industriel du quartier au 19e siècle, qui isole un secteur résidentiel inachevé de la seconde reconstruction du reste du quartier encore empreint de "l'esprit Saint-Leu"

Les enjeux d'un renouvellement urbain de ce secteur sont multiples :

- Achever un îlot d'habitat de la 2e reconstruction
- Valoriser une section de la rue Saint-Leu au patrimoine bâti dévalué
- Raccorder un secteur d'habitat aujourd'hui isolé, à l'identité du quartier Saint-Leu
- Envisager la reconquête de l'îlot d'activités sans négliger la dimension patrimoniale de l'architecture industrielle de Saint-Leu
- Enfin, plus largement, contribuer à retrouver une continuité du quartier Moyen-âgeux à l'Ouest de la rue Saint-Leu

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ILOT NORD

- Maintenir un passage public à travers l'îlot

ILOT SUD

- Préserver les façades et toitures des bâtiments industriels rue Grainville et des maisons à pans de bois situées rue du Pont à Moinet.
- Restituer un passage public le long de la berge Ouest du bras de Somme
- Préserver la mémoire de la cour industrielle depuis la rue des Archers en maintenant une perméabilité visuelle sur les façades arrières des bâtiments conservés



- Percée visuelle à maintenir
- Façades à préserver pour leur silhouette et leur implantation (création et/ou modification des percements possibles)
- Façades à préserver intégralement : pas de modifications des percements, sauf contrainte réglementaire (accessibilité, sécurité, etc...), Et sous réserve d'intégration architecturale.
- Toitures à préserver dans leur volumétrie
- Liaison à aménager